

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, nous sommes là sur un de ces cinq dossiers et puis, dernièrement, j'ai rencontré Mme Chuzeville, Vice-Présidente du Conseil général qui a fait état des difficultés au niveau du collège Vendôme qui n'a pas de restauration scolaire.

Vous avez pu voir un certain nombre d'articles dans la presse récemment. En discutant sur les possibilités, elle a exprimé le souhait du Conseil Général d'acquérir cet immeuble, qui était destiné à un opérateur de logements sociaux.

Donc, il y a une nouvelle rédaction du rapport qui est soumis aujourd'hui, qui permet de saisir cette opportunité, dans la mesure où il y aura bien sûr un accord avec le Conseil Général sur le prix de cession de cet immeuble. Je crois que là, la Ville de Lyon s'est naturellement déclarée d'accord pour aller dans le sens de la réponse à ce besoin essentiel des jeunes de ce quartier.

On ne peut que souhaiter que le Conseil Général ait la même bonne volonté sur certains dossiers pour lesquels nous attendons des confirmations.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, j'avais souhaité prendre la parole pour défendre l'amendement à la délibération, tel que présenté en Conseil d'arrondissement et tenant compte des contacts, tant au niveau des élus, que des Directeurs Généraux des Services, au sujet de cette possibilité offerte par la désaffectation du bâtiment de logements de la rue de Vendôme et dépendant de l'école Jean Racine.

C'est donc, à la fin des années 90 que la Mairie de Lyon, celle du 6^e arrondissement et les Conseillers généraux de cet arrondissement, avaient envisagé de profiter de la proximité des établissements (Ecole Jean Racine et Collège Vendôme) et du faible usage du segment de la rue Crillon entre les bâtiments, pour répondre aux besoins nouveaux en matière de restauration scolaire.

Des travaux étaient nécessaires à Jean Racine et le montage avec le lycée Edouard Herriot pour les collégiens de Vendôme devenait insuffisant : cela n'avait pu être mené à bien.

Aujourd'hui, la désaffectation du bâtiment de logements nous donne l'occasion de reprendre le sujet. J'espère que nous pourrons, aboutir, puisque nous avons envisagé de nombreuses pistes pour répondre aux besoins de restauration scolaire, mais qui pour le moment

n'ont pas donné satisfaction. J'espère donc que nous pourrons cette fois aboutir. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)